





Bordereau de signature

DEC2018_0147



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	09/07/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	09/07/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-07-09)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DECISION

**OBJET : CONCLUSION AVEC LA CAISSE D'EPARGNE D'UN CONTRAT DE PRET N° 5591178
A TAUX FIXE D'UN MONTANT DE 700 000 EUROS
DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2018**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 3° ,

VU la délibération du Conseil Municipal n°DEL2017_0200 du 10 novembre 2017 portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°DEL2018_0072 du 30 mars 2018 portant approbation du Budget Primitif 2018, et entérinant l'autorisation de contracter un montant d'emprunts de 1 765 000,00 €,

VU l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne, du 2 juillet 2018 pour un montant de 700 000 €, et le projet de contrat consécutif du 4 juillet 2018,

CONSIDÉRANT que les conditions financières de l'offre de la Caisse d'Epargne sont intéressantes au vu du contexte financier actuel,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE sise au 26/28, rue Neuve Tolbiac, CS 91344 75633 PARIS CEDEX 13, le contrat de prêt n° 5591178, à taux fixe d'un montant de 700 000,00 € (frais de dossier de 700.00 €), d'une durée de 15 ans, et comportant :

-une Phase de mise à disposition des fonds :

nombre limité à 3 versements, préavis de 3 jours ouvrés, du 04/07/2018 au 04/10/2018, Taux fixe de 1,46% et base de calcul 30/360 pour le calcul des intérêts intercalaires, montant de 700 000,00 EUR.

-une Phase d'Amortissement des fonds :

- Durée de la phase d'amortissement : 15 années, avec une date du point de départ de l'amortissement correspondant à la date de dernière mise à disposition des fonds.

- Taux d'intérêt du prêt : Taux fixe de 1,46%.

- Base de calcul: Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

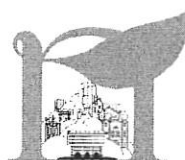
- Périodicité des échéances : trimestrielle avec une 1^{ère} échéance au 15 janvier 2019.

- Type d'amortissement du capital : progressif.

- Montant de l'échéance et coût total du crédit (à titre indicatif) : respectivement 13 011.95 € et 81 417.00 € (hors frais intercalaires).

- Taux effectif global (hors frais intercalaires): 1,47% l'an soit un taux de période de 0,37% pour une période trimestrielle.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite DEC2018_0147 Portant sur la Conclusion avec la Caisse d'Epargne d'un contrat de prêt n°5591178 à taux fixe d'un montant de 700 000,00 euros dans le cadre du financement des investissements 2018

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique,
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du Contrat.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 7 JUIL. 2018

Le Maire

Mathieu VISKOVIC.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 09 JUIL. 2018

Affiché en Mairie le 09 JUIL. 2018

Publié au RAA le 09 JUIL. 2018

2/2

